

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1710

présenté par

M. Meyer Habib, M. Guy Bricout, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Cordier, M. Door,  
 Mme Frédérique Dumas, M. Kamardine, Mme Kuster, M. Lagarde, Mme Le Grip, M. Leroy,  
 M. Masson, Mme Sage et M. Vercamer

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	5 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	5 000 000	0
Présidence française du G7	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette année encore, le budget des bourses scolaires dans l'enseignement français à l'étranger (action 02 du programme « accès des élèves Français au réseau de l'AEFE ») perd 4,7 millions d'Euros pour s'établir à 105 millions d'Euros.

Cette baisse prolonge une tendance constante à la baisse depuis 2015 comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Programme 151 action 2	105,3	119	125,5	110,3	118,8	125,5	115,5	110	110	105

Source : LFI (en M€)

Or, cette baisse ne tient pas compte du dynamisme du réseau de l'Agence pour l'enseignement Français à l'étranger (AEFE), dont l'effectif des 492 établissements enregistre une croissance de 15 % depuis l'année 2010/11.

Surtout, le réseau AEFE constitue un puissant instrument de diplomatie culturelle et d'influence dans un contexte de plus en plus concurrentiel même dans les pays qui jadis faisaient partie de notre « aire d'influence ».

Service public, l'accès des établissements d'enseignement français doit être ouvert à tous les enfants français sans exception, pas seulement aux enfants d'expatriés. Pour servir le rayonnement de la France, le système français doit attirer les élites locales mais aussi les élèves les plus méritants, qui n'ont pas toujours les moyens.

Mon constat est qu'un nombre croissant de familles sont contraintes de déscolariser leurs enfants du système français pour des raisons financières dans un contexte de hausse des frais de scolarité.

Aujourd'hui, le maintien dans le système scolaire français constitue une source majeure de préoccupation pour les familles établies hors de France.

C'est pourquoi le présent amendement prévoit d'augmenter de 5 millions d'Euros la dotation prévisionnelle à l'action 02 du programme 151 en soustrayant la même somme sur l'action 04 du programme 105.